

Aidant-e-s en quête d'égalité

Lors d'un précédent travail sur les discriminations dans l'emploi dont sont victimes les aidants informels (celles et ceux qui, tout en aidant bénévolement un proche dépendant, continuent à travailler), la Ligue des droits de l'Homme et ses partenaires avaient constaté que le rôle d'aidant induisait des écarts de salaires femmes/hommes (« gender pay gap », ou GPG). Dans le cadre d'un nouveau projet européen, la LDH a donc initié, avec la Macif, l'Ires⁽¹⁾ et la CGT Rhône-Alpes en France ainsi que des partenaires européens⁽²⁾, un travail de recherche et d'analyse pour approfondir cette question, mesurer l'importance de ces discriminations et proposer quelques pistes d'action.

C'est un fait et une tendance connus : en raison de l'allongement de la durée de vie, du recul de l'âge de la retraite, du souhait du maintien à domicile, du manque de structures d'accueil et de leur coût, de plus en plus d'actifs sont ou seront amenés à être ou devenir aidants. Les analyses ont confirmé le fait que les aidants sont pénalisés dans leur vie professionnelle au niveau de leurs salaires, de leur progression de carrière (et donc leurs retraites), et que les femmes (représentant 60 à 70 % des aidants) sont les plus touchées.

Un enjeu (européen) dont il faut se saisir
 Plusieurs directives européennes tentent pourtant de faire respecter un des principes fondamentaux de l'Union, l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment l'égalité de rémunération. Mais cette question n'est pas traitée par les politiques publiques et les statistiques européennes, basées sur le salaire horaire moyen, et ne tiennent pas compte de l'impact de l'aide, pour l'aidant-e, notamment en termes de temps de travail (réduction partielle ou totale de l'activité professionnelle) ou de trajectoire professionnelle. C'est ce que démontrent les travaux dont il est question, synthétisés dans l'article « Etre aidant-e et travailler ». Basé sur les études de cas de chacun des partenaires, une

analyse des législations sur l'aide à la dépendance et des publications sur le sujet, le rapport de l'Ires montre ainsi que si les politiques publiques prétendent réduire les inégalités femmes/hommes, la limitation de l'aide publique à la dépendance contribue par ailleurs à augmenter le nombre d'aidantes. Ce que confirme l'enquête menée par le syndicat CGT Rhône-Alpes, dans l'article « Protéger les travailleurs-euses aidant-e-s ». On y constate que les aidants et aidantes, de crainte d'être stigmatisés, gardent le silence, que l'organisation du temps de travail est un problème central et que le dialogue social est primordial pour traiter de ces discriminations, peu prises en compte. C'est aussi le propos de Claire Champeix, du réseau Eurocarers, dans l'article « Eurocarers, association européenne au service des aidant-e-s ». Elle montre que si le réseau promeut la reconnaissance de l'aide informelle, « beaucoup reste à faire au niveau européen pour encourager les Etats membres à mettre en œuvre une égalité dans les faits », et propose sur ce sujet une série de mesures possibles. Evoquant à cet égard le cas de l'Italie, l'ARCS informe dans son article des politiques publiques innovantes engagées dans ce domaine. Compte tenu des données démographiques et des orientations des politiques publiques, nul doute que les discriminations liées au rôle d'aidant méritent que soient menées des campagnes de sensibilisation des élus, des employeurs et du grand public en général.

**Maryse Artiguelong,
LDH**

(1) Institut de recherches économiques et sociales.

(2) ARCS en Italie, les Ligues des droits de l'Homme en Autriche et au Luxembourg et l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH).



AU SOMMAIRE

► Etre aidant-e et travailler

Antoine Math

45

► Protéger les travailleur-euse-s aidant-e-s

Daniel Prada, Esméralda Arozarena-Nazzareni

49

► Quels soutiens à l'aidant-e, en Italie ?

Maria Merelli

52

► Eurocarers, association européenne au service des aidant-e-s

Claire Champeix

55